

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2019
qui s'est tenue à la Mairie d'Osselle**

Conseillers présents : 17

M. BAIOTTO – Mme BOILLOT – M. BRAUN – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GEGOUT – Mme GODAIN – Mme GRAPPEY – M. HYVERNAT – M. LALLEMAND – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. PRETET – M. REHN

Conseillers excusés : Mme GRILLON a donné procuration à M. REHN – M. KELIFI a donné procuration à Mme OLSZAK – M. LARTOT

Conseiller absent : M. BOUVERET – Mme GODAIN – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h35

Présidente de séance : Mme OLSZAK – Secrétaire de séance : Mme GRAPPEY

Intervention de M. Thierry MIRABON

Présentation du mouvement « Nous voulons des Coquelicots », créé en 2018, cette action citoyenne est issue de la majorité de la société civile et lutte contre l'utilisation des pesticides dans les milieux urbains et ruraux. Il accompagne les agriculteurs dans cette transition. Le mouvement se réunit à Besançon chaque 1^{er} vendredi du mois.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

2/ CONTRAT P@C - DÉPARTEMENT

Le Département sollicite les communes du Grand Besançon dans le cadre du renouvellement du contrat P@C (Porter une action concertée). Ce contrat permet aux communes signataires de pouvoir bénéficier des services administratifs du Département dans le cadre du montage de projets d'investissement locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer ce contrat.

3/ CAGB – TRANSFORMATION EN COMMUNAUTÉ URBAINE

La commune est consultée par le Grand Besançon dans le cadre de la transformation de l'Agglomération en Communauté Urbaine.

Cette évolution en « Grand Besançon Métropole » était subordonnée à l'extension des compétences du Grand Besançon en lieu et place des communes et notamment la compétence voirie, reprise au 1^{er} janvier 2019.

Le Grand Besançon met parallèlement en place un système de démocratie locale fondé sur le regroupement des communes par secteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention valide la transformation du Grand Besançon en Communauté Urbaine.

4/ RECENSEMENT 2020 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Le 1^{er} recensement de la population de la commune d'Osselle-Routelle aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Pour rappel, le dernier recensement avait eu lieu à Osselle en 2013 et à Routelle en 2015.

Seule candidate, Mme Anne OLSZAK est désignée coordonnateur communal pour cette opération de recensement, elle fera le lien entre la commune et l'INSEE.

5/ BUDGET COMMUNAL : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1

Suite à une erreur de répartition dans le budget communal 2019 et afin d'assurer une lisibilité de l'exécution budgétaire en fin d'année, il est proposé de modifier le budget communal comme suit :

- DI 2041512/204 (GFP de rattachement : Bâtiment, installation...) : - 1 632,00 €
- DI 2046/204 (Attribution de compensation d'investissement) : + 1 632,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette modification qui n'a pas d'impact sur les totaux des sections de fonctionnement et d'investissement.

6/ BUDGET COMMUNAL : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°2

Suite à une demande de la Trésorerie, il est proposé de modifier le budget communal comme suit :

- Compte DF 6761/042 (différences sur réalisations (positives) transférées en investissement) :
- 2 000,00 €
- Compte DF 678/67 (autres charges exceptionnelles) : + 2000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette modification qui n'a pas d'impact sur les totaux des sections de fonctionnement et d'investissement.

7/ UTILISATION PROFESIONNELLE DU CAMION DE L'AGENT COMMUNAL – ASSURANCE

Afin de permettre à l'employé communal d'utiliser son camion personnel dans un cadre professionnel, il est proposé de prendre en charge le surplus de son assurance tous risques occasionné par cette utilisation professionnelle.

La trésorerie n'y voyant aucun obstacle, il est proposé de prendre en charge ce surplus de 13 € par mois par un remboursement annuel de 104 € pour le reste de l'année 2019.

M. LALLEMAND pose la question de la qualification de cette prise en charge et met en garde contre le risque d'avantage en nature, interdit par l'URSSAF. Mme le Maire se renseignera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette prise en charge et autorise Mme le Maire à procéder au remboursement annuel à l'employé communal.

8/ CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DU PÉRISCOLAIRE – ÉCOLE DE ROUTELLE

Afin de disposer d'une salle de réunion d'une plus grande capacité, il a été demandé au SIVOS du RPI des 3 Moulins la possibilité d'utiliser la salle du périscolaire de l'école Simone Veil de Routelle.

Un projet de convention est présenté prévoyant notamment la mise à disposition de cette salle à la commune à titre gratuit pour l'organisation de réunions publiques et de la manifestation du goûter des enfants à Noël. La convention a été validée par le SIVOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de convention avec le RPI et autorise M. le 1^{er} adjoint à y apposer sa signature.

9/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DES MARDIS DES RIVES

Suite à un désistement d'une commune du Grand Besançon, la manifestation des Mardis des Rives aura lieu le mardi 13 août 2019 sur Osselle-Routelle. Afin d'en permettre l'organisation dans de bonnes conditions, il convient de passer une convention avec le propriétaire du terrain où sera organisé cet évènement.

Cette convention prévoit une mise à disposition gratuite à la commune qui pourra alors à son tour mettre le terrain à la disposition du Grand Besançon. Les parties bénéficiaires de la mise à disposition s'engagent à remettre le terrain au propriétaire dans le même état qu'à l'origine de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

10/ PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL RUE DE LA COUTOTTE

M. Lionel MENIERE, habitant du quartier ROUTELLE, a fait le souhait de procéder à l'acquisition d'une partie du domaine privé communal jouxtant sa propriété.

En effet, suite à un accord verbal d'une ancienne municipalité, cet administré utilise cette partie du patrimoine communal comme extension de sa propriété. Il souhaite régulariser cette situation en procédant à l'achat de la superficie concernée (entre 50 et 70 m²).

Suite à plusieurs discussions avec les élus, ce dernier a fait une proposition concernant le prix et les conditions d'achat, ces derniers sont soumis à l'approbation des conseillers :

- Prix d'achat de 65 € le m² : **validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**
- Prix de bornage (1 250,00 €) divisé en deux parts égales pour l'acheteur et la commune : **refusé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**
- Coût de l'acte administratif (environ 5% du prix de vente) payé par la commune : **refusé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

11/ PROJET D'ÉCHANGE PARCELLAIRE – RUE DU RANDEBELIN

M. Nicolas BERTENAND, habitant du quartier ROUTELLE, s'est présenté en mairie afin de procéder à un échange parcellaire avec la commune. La propriété de ce dernier jouxte une parcelle communale relevant du régime forestier et certains arbres menacent directement sa maison. Afin de sécuriser sa propriété, ce dernier a évoqué la possibilité d'un échange parcellaire.

L'ONF a été consulté sur ce dossier et n'apparaît pas favorable à une telle procédure.

Il est décidé de reporter le vote concernant ce dossier en attendant d'avoir plus de renseignements de l'ONF et de la commission Bois qui doit réaliser un inventaire des arbres à couper dans le secteur.

12/ ÉCHANGE PARCELLAIRE RUE DE L'ÉCLUSE – INDEMNITÉS D'OCCUPATION

Il est rappelé la décision du Conseil Municipal datant du 16 novembre 2018 par laquelle les élus avaient validé le calcul d'une indemnité d'occupation à M. Michel HENRIOIT propriétaire sur le quartier OSSELLE. La commune empiète en effet depuis de nombreuses années sur une partie de la propriété de cet administré.

La commune était dans l'attente de la superficie exacte concernée par cette indemnité, elle est de 24 m², ce qui monte l'indemnité à 1 716,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce montant et autorise Mme le Maire à en verser la totalité à Monsieur Michel HENRIOT.

Par ailleurs, les élus avaient validé le prix de 65 € le m² dans le cadre d'un échange parcellaire avec M. Henriot dans le cadre du réaménagement des rues de l'Ecluse et du Château Grillot.

Les modifications parcellaires nous étant parvenus de la part du géomètre, les différentes superficies concernées sont désormais connues et sont présentées aux élus.

Il est proposé l'échange parcellaire suivant :

- Deux parcelles d'un total de 33 m² et appartenant à Monsieur Henriot sont acquises par la commune.
 - Deux parcelles e et f d'un total de 15 m² et appartenant à la commune sont acquises par Monsieur Henriot.
- ⇒ Cela représente un solde de 18 m² cédés par Monsieur Henriot soit un total de 18 * 65 € = 1 170,00 € à verser).

Cet échange, avec soulte en faveur de Monsieur Henriot, sera réalisé par un acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition d'échange parcellaire ci-dessus et autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif d'échange correspondant.

13/ LOTISSEMENT LES VERGERS DE LA NOUE – RÉINTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS À LA COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Mme le Maire présente la situation du lotissement Les Vergers de la Noue situé sur le quartier de ROUTELLE. Ce dernier a été réalisé à la fin des années 1990 par Monsieur Denis MILLET.

Alors que toutes les démarches avaient été initiées à l'époque dans ce sens, il est constaté que les équipements communs et la voirie du lotissement n'ont pas été rétrocédés à la commune et appartiennent encore aujourd'hui au lotisseur.

Après avoir pris l'attache de l'office notarial de Saint-Vit qui avait suivi ce dossier au moment de la création du lotissement, ce dernier invite le Conseil Municipal à délibérer sur la reprise de ces équipements afin d'opérer leur transfert dans le patrimoine communal.

Mme le Maire propose aux élus de valider le transfert, à l'euro symbolique, des équipements communs du lotissement « Les Vergers de la Noue » vers le patrimoine de la commune.

La question des frais de notaire pour cette opération est posée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention décide :

- **D'accepter, à l'euro symbolique, la rétrocession de la parcelle AC 57 et des équipements communs terrestres et souterrains s'y trouvant.**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention de transfert correspondant.**
- **Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

Sortie de Mme GRAPPEY pour le prochain point, M. BRAUN prend temporairement le secrétariat.

14/ REMBOURSEMENT DES FOURNITURES POUR RÉNOVATION DE SALLE À AURICELLA

Mme le Maire explique aux élus que l'association AURICELLA a réalisé la réfection de la salle de l'ancienne bibliothèque située sur le quartier Routelle dans l'optique de la réalisation d'atelier théâtre pour les enfants.

La commune propose de rembourser, à l'association Auricella, les frais de matériels occasionnés par cette réfection qui s'élèvent à 109.10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés décide d'accepter le remboursement des frais engagés à l'association AURICELLA pour un montant de 109,10 €.

Mme BOILLOT fait remarquer le manque de stockage et de moyens proposé aux associations.

Retour de Mme GRAPPEY.

15/ MOTION DE SÉCURITÉ « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mirablon en début de séance, Mme le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter une motion de soutien à ce mouvement et à ses actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter une motion de soutien au mouvement « Nous voulons des Coquelicots » et autorise Mme le Maire à transmettre cette délibération aux représentants du mouvement.

16/ QUESTIONS DIVERSES

- Réunion Bénévoles Triathlon le mardi 4 juin 2019 à 19 heures en mairie d'Osselle.
- Réunion de travail des élus le mardi 4 juin 2019 à 20h30 en mairie d'Osselle : PADD (PLU), fusion intégrale, bâtiments ancienne école d'Osselle.
- Visite du site des Granulats par les élus intéressés le 17 juin 2019.
- « Verger communal » de fruitiers à Routelle : question de son entretien.
- Journées Vertes et Citoyennes à Osselle et à Routelle : remerciements à Philippe MICHELIN et Christine BULLIARD. Succès à l'école Simone Veil avec les enfants, environ 15 personnes sur Osselle.

La séance est levée à 22h50

Pour le Maire,

Le 1^{er} adjoint, Jean BAÏOTTO

